

République Française
Département de Meurthe et Moselle



MAIRIE
DE

54590 HUSSIGNY-GODBRANGE

Tél. : 03.82.44.40.16

Fax : 03.82.44.37.44

Mail : mairiedehussigny@wanadoo.fr

Maison de l'Enfance

48 Rue Pasteur

54590 HUSSIGNY-GODBRANGE

Tél : 03.82.44.49.39

Mail : maisondelenfance.hussigny@riv54.fr



En fonction de la crise sanitaire, les modalités d'accueil pour l'année 2021-2022 seront peut-être amenées à évoluer. Nous vous tiendrons bien entendu informés.

Madame, Monsieur,

A la rentrée prochaine, les horaires de fonctionnement de la garderie seront les suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

- garderie matin : de 7h30 à 8h30 (Excepté le jour de la rentrée)

- garderie midi : de 11h30 à 13h30

- garderie soir : de 16h30 à 18h30 au plus tard

PARTICIPATION DES FAMILLES à compter du 01 septembre 2021

QUOTIENT FAMILIAL Familles domiciliées Dans la Commune	ACCUEIL DU MATIN PRIX par enfant/jour	ACCUEIL DU MIDI PRIX par enfant/jour	ACCUEIL DU SOIR PRIX Par enfant/jour	
			Forfait 1 De 16h30 A 17h45	Forfait 2 De 16h30 A 18h30
..... - 270 €	1,50 €	5,00 €	1,50 €	2,50 €
De 271 à 469 €	2,00 €	6,00 €	2,00 €	3,00 €
De 470 à 796 €	2,00 €	7,00 €	2,00 €	3,00 €
De 797 à 1 100 €	2,50 €	8,00 €	2,50 €	3,50 €
De 1 101 à 1 400 €	3,50 €	9,00 €	3,50 €	4,50 €
..... + 1 400 €	4,00 €	10,00 €	4,00 €	5,00 €
Extérieur	5,50 €	13,00 €	5,50 €	6,50 €

Les tarifs pour le mercredi (**horaires : 8h30-18h30**) seront les suivants :

Tarifs en Euros/jour

	Aide aux temps libres CAF QF de 0 à 800€	Prestataire CAF QF de 801 à 1400€	Non Prestataire CAF QF sup. à 1400€	Extérieur
Demi-journée Sans repas	3,00	5,00	8,00	10,00
Demi-journée Avec repas	7,00	8,50	11,00	14,00
Journée complète Avec Repas	8,50	10,50	13,00	22,00

Attention, une réservation préalable est obligatoire.

Chaque famille devra donc réserver, le jeudi midi au plus tard de la semaine précédente, les jours de la semaine (du lundi au vendredi) où son enfant fréquentera la structure. *Vous pouvez utiliser la fiche ci-jointe.*

Possibilité de réserver à l'année ! Pensez à nous informer en cas de sortie scolaire ...

Pour une question d'organisation, **toute absence devra être signalée par mail ou par téléphone au plus tard le matin avant 10h00. Nous ne sommes en aucun cas prévenus par l'école !**

Le paiement de la garderie périscolaire se fait mensuellement, après facturation. Seules les absences pour maladie ou en cas de force majeure ne donneront pas lieu à facturation.

Vous souhaitez inscrire votre ou vos enfant(s) à la garderie périscolaire pour la rentrée 2021/2022 : veuillez nous déposer ou nous retourner par voie mail le dossier d'inscription annuel (ci-joint) dûment rempli, **avant le 16 Juillet 2021.**

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

La Municipalité

*N.B : Dans le souci d'améliorer la qualité de l'accueil, nous vous demandons de bien vouloir fournir une paire de chaussons à votre enfant (s).
Pour les enfants de moins de 6 ans, des vêtements de rechange.*